classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom du produit : OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-

MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Utilisation recommandée : Répulsif anti-insectes/Repellent

Restrictions d'utilisation : Utiliser uniquement comme dirigé sur l'étiquette

Producteur, importateur, :

fournisseur

S.C. Johnson et Fils, Limitée

1 Webster Street

Brantford ON N3T 5R1

**Téléphone** : +1-800-558-5566

Numéro d'appel d'urgence

: Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures)

(866) 231-5406

Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952)

852-4647

Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures)

(613) 996-6666

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange

Système général harmonisé de classification (GHS)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Aérosol	Catégorie 1	Aérosol extrêmement
		inflammable.
Irritation oculaire	Catégorie 2A	Provoque une sévère irritation
		des yeux.
Gaz sous pression	Gaz liquéfié	Contient un gaz sous
		pression; peut exploser sous
		l'effet de la chaleur.

### Étiquetage

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017

Numéro de la FDS 350000015104

### Symboles de danger

Flamme Bouteille à gaz Point d'exclamation

#### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Autres dangers : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas

d'inhalation intentionnelle.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

#### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produits chimiques dangereux présents à ou au-dessus des niveaux à déclaration obligatoire tel que défini par Canadian Règlement sur les Produits Dangereux sont énumérés dans ce tableau

Nom Chimique	NoCAS	Pourcentage de poids
N,N-diéthyl-m-toluamide	134-62-3	13.00 - 30.00
Éthanol	64-17-5	13.00 - 30.00
Butane	106-97-8	13.00 - 30.00
Amidon	9005-25-8	10.00 - 13.00
Propane	74-98-6	7.00 - 10.00
Isobutane	75-28-5	7.00 - 10.00
Isopropyl Myristate	110-27-0	3.00 - 5.00
Magnesium carbonate	546-93-0	1.50 - 3.00

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (de concentration) de cette composition a été retenu comme secret commer.

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

#### 4. PREMIERS SECOURS

**Description des premiers secours** 

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire

persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : En cas de réaction supposée à ce produit, arrêter son

utilisation et enlever tout vêtement contaminé.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-**MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)**

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

Inhalation : Pas d'exigence particulière

Ingestion : Pas de condition spéciale.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Inhalation : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas

d'inhalation intentionnelle.

Ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Peut provoquer des douleurs abdominales.

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Risque d'explosion des aérosols par le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les

cours d'eau.

Information supplémentaire : Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Rafraîchir les conteneurs exposés au feu s'en approcher avec prudence. Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Enlever toute source d'ignition.

Porter un équipement de protection individuel. Laver soigneusement après manipulation.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets

dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Si l'aérosol est endommagé:

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue

d'une élimination conforme à la réglementation locale /

nationale (voir section 13).

Utiliser du matériel anti-étincelant seulement. Endiquer les renversements considérables.

Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux et les lèvres.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

mode d'emploi.

TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017

Numéro de la FDS 350000015104

ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Récipient sous pression.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Laver soigneusement après manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne

pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les : aires de stockage et les conteneurs

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-**MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)**

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Numéro de la FDS 350000015104 Date de révision 05/24/2017

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	mg/m3	ppm	Non- standard units	Base
Éthanol	64-17-5	-	1,000 ppm	-	ACGIH STEL
Butane	106-97-8	•	1,000 ppm	1	ACGIH STEL
Amidon	9005-25-8	10 mg/m3	-	-	ACGIH TWA
Propane	74-98-6	-	-	-	ACGIH TWA
Isobutane	75-28-5	-	1,000 ppm	-	ACGIH STEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne pas vaporiser dans des éspaces fermés.

Protection des mains Pas d'exigence particulière

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du : Pas d'exigence particulière

corps

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond

après manipulation.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : aérosol

Forme : Gaz comprimé

Couleur : blanc

Odeur : plaisante

Seuil olfactif : Donnée non disponible

**pH** : 10.3

(en solution aqueuse)

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Point d'éclair : < -7 °C

< 19.4 °F Propulseur

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Entretient la combustion

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Donnée non disponible

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

Pression de vapeur : Donnée non disponible

**Densité de vapeur** : Donnée non disponible

Densité relative : 0.82 g/cm3

Solubilité(s) : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Température de

décomposition

: Test non applicable pour ce type de produit.

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

**Propriétés comburantes** : Donnée non disponible

Composés organiques

volatils

52.6 % - Des exemptions supplémentaires peuvent

s'appliquer

Total VOC (% en poids) \*

\*comme défini par les règlementations d'états et fédérales des

Etats-Unis pour les produits de consommation

Autres informations : Non identifié

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-**MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)**

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Si le mélange accidentel se produit et le gaz toxique est formé, secteur de sortie immédiatement. Ne retournez pas

jusqu'à ce que bon aéré.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de

javel), ou d'autres produits d'entretien.

Des bases fortes

Produits de décomposition

dangereux

: La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 > 10 mg/L

cutanée

Toxicité aiguë par voie : DL50 > 5,000 mg/kg

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

Propriétés du SGH	Classification	Voies d'entrée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Oral(e)
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Dermale
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - poussière et buée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Vapeur
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Par gaz
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune classification proposée	-
Irritation oculaire	Catégorie 2A	-
Sensibilisation cutanée	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation respiratoire	Aucune classification proposée	-
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune classification proposée	-
Cancérogénicité	Aucune classification proposée	-
Toxicité pour la reproduction	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune classification proposée	-

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune classification proposée	-
Danger par aspiration	Aucune classification proposée	-

Condition médicale aggravée

: Ne pas appliquer le produit sur des plaies ou une peau irritée.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Produit :** Le produit lui-même n'a pas été testé.

### **Toxicité**

Les ingrédients de cette formule ont été examinés et on s'attend à aucun impact négatif pour l'environnement s'il est utilisé confor

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
N,N-diéthyl-m-toluamide	Essai en statique CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	71.25 mg/l	96 h
Éthanol	CL50	Poisson	11,200 mg/l	96 h
Butane	CL50 QSAR	Poisson	27.98 mg/l	96 h
Amidon	Essai en statique	Poisson	5,000 mg/l	96 h

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017

Numéro de la FDS 350000015104

	CL50 Mesuré(e) Pas d'informati on disponible			
Propane	CL50	Poisson	27.98 mg/l	96 h
Isobutane	CL50 QSAR	Poisson	27.98 mg/l	96 h
Isopropyl Myristate	CL50	Danio rerio (poisson zèbre)	8,400 mg/l	96 h
Magnesium carbonate	Essai en statique CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	2,800 mg/l	96 h

## Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
N,N-diéthyl-m-toluamide	CL50	Daphnia magna (Grande daphnie )	75 mg/l	51 h
	Essai en semi- statique	Daphnia magna	3.7 mg/l	21 d

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017

Numéro de la FDS 350000015104

	NOEC Mesuré(e) OECD ligne directive 211 (Essai de reproducti on de Daphnia			
Éthanol	magna) Essai en statique CL50	Ceriodaphnia dubia	5,012 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	9.6 mg/l	9 d
Butane	Donnée non disponible			
Amidon	Donnée non disponible			
Propane	CL50	Daphnid	14.22 mg/l	48 h
Isobutane	CL50 QSAR	Daphnid	16.33 mg/l	48 h

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

Isopropyl Myristate	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie )	100 mg/l	48 h
Magnesium carbonate	Donnée non disponible			

## Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
N,N-diéthyl-m-toluamide	NOEC	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	0.521 mg/l	96 h
Éthanol	Statique CE50	Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)	275 mg/l	72 h
Butane	CE50 QSAR	algue verte	7.71 mg/l	96 h
Amidon	Donnée non disponible			
Propane	Donnée non disponible			
Isobutane	CE50 QSAR	algue verte	8.57 mg/l	96 h
Isopropyl Myristate	CE50	Desmodesmus subspicatus	> 100 mg/l	72 h
Magnesium carbonate	Essai en statique CE50 Référence	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	> 100 mg/l	72 h

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

s croisées		

Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'expositi on	Résumé
N,N-diéthyl-m-toluamide	83.8 %	28 d	Facilement biodégradable.
Éthanol	97 %	28 d	Facilement biodégradable.
Butane	100 %	385.5 h	Facilement biodégradable.
Amidon	Donnée non disponible		Facilement biodégradable.
Propane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
Isobutane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
Isopropyl Myristate	91.4 %	28 d	Facilement biodégradable.
Magnesium carbonate	Donnée non disponible		

### Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n- octanol/eau (log)
N,N-diéthyl-m-toluamide	21.9 Evalué(e)	2.4
Éthanol	3.2 Evalué(e)	-0.35 Mesuré(e)
Butane	Donnée non disponible	2.89
Amidon	Donnée non disponible	Donnée non disponible

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017

Numéro de la FDS 350000015104

Propane	Donnée non disponible	2.36
Isobutane	1.57 - 1.97	2.8
Isopropyl Myristate	1,220.1	7.71
Magnesium carbonate	0.89 QSAR	-2.12 QSAR

### Mobilité

Composant	Point final	Valeur
N,N-diéthyl-m-toluamide	Koc	43.3
Éthanol	Donnée non disponible	
Butane	Donnée non disponible	
Amidon	Donnée non disponible	
Propane	Donnée non disponible	
Isobutane	Donnée non disponible	
Isopropyl Myristate	log Koc	4.08
Magnesium carbonate	Donnée non disponible	

## Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats
N,N-diéthyl-m-toluamide	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Éthanol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Butane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Amidon	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Propane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Isobutane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Isopropyl Myristate	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Magnesium carbonate	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

Autres effets néfastes : Donnée non disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PESTICIDES:

Pour informations sur le dépotoir, veuyez lire et suivre les instructions relatives à la disposition sur l'étiquette du pesticide.

Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

S'il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017

Numéro de la FDS 350000015104

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
Numéro ONU	1950	1950	1950
Désignation	AÉROSOLS,	AÉROSOLS,	AÉROSOLS,
officielle de	inflammables	inflammables	inflammables
transport de			
I'ONU			
Classe(s) de	2.1	2	2.1
danger pour le			
transport			
Groupe	-	-	-
d'emballage			
Dangers pour	-	-	-
l'environnement			
Précautions	Une dérogation pour	Une dérogation pour	Une dérogation pour
particulières à	quantités limitées peut	quantités limitées	quantités limitées peut
prendre par	être applicable pour ce	peut être applicable	être applicable pour ce
l'utilisateur	produit, veuillez	pour ce produit,	produit, veuillez
	consulter les	veuillez consulter les	consulter les documents
	documents de	documents de	de transport.
Tuesday and an	transport.	transport.	Do Literation and
Transport en	Produit non transporté	Produit non	Produit non transporté
vrac	en vrac.	transporté en vrac.	en vrac.
conformément à l'annexe II de la			
convention			
Marpol 73/78 et			
au recueil IBC			

### 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### PCPA étiquetage

Lire l'étiquette approuvée avant d'utiliser ou de manutention le produit antiparasitaire. Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent de les critères de classification et renseignements risques pour conforme GHS Fiche de données de sécurité. Qui suit est l'information sur les dangers requis sur l'étiquette des produits antiparasitaires:

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017 Numéro de la FDS 350000015104

DANGER:
Explosif
SOUS PRESSION
IRRITATION OCULAIRE
Extrêmement inflammable.
Le contenu est sous pression.

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit sont listés ou exclus du

catalogue aux É.-U. Toxic Substances Control Act (TSCA)Inventory (inventaire des substances toxiques)

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur

les renseignements concernant les substances nouvelles de la

Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Prop. 65 de la Californie : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration de la

Proposition 65 de la Californie.

Règlements du Canada : Ce produit a été classé selon les critères de la Loi sur les

Produits Dangereux et Règlement.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

### **HMIS Ratings**

rimo radingo	
Santé	2
Inflammabilité	4
Réactivité	0

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



# OFF!® RÉGIONS SAUVAGES POUR SPORTIFS CHASSE-MOUSTIQUES SEC (No D'HOM. 30598 LOI P.A.)

Version 1.1

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/24/2017

Numéro de la FDS 350000015104

#### **Codes Pour le NFPA**

Santé	2	
Feu	4	
Réactivité	0	
Spécial	-	

Cette information est fournie conformément à la documentation des Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada. L'information fournie est conçue pour les lieux de travail où l'utilisation du produit et la fréquence d'exposition dépasse celle imprimé sur l'étiquette des produits de consommateurs.

### Information supplémentaire

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par	SC Johnson Global Safety Assessment &	
	Regulatory Affairs (GSARA)	